



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CACE/406

Le 23 janvier 2007

Aux administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Commission d'études 9 des radiocommunications
– Approbation d'une nouvelle Question UIT-R et d'une Question UIT-R révisée

Conformément à la Circulaire administrative CAR/219 du 6 octobre 2006, 1 projet d'une nouvelle Question UIT-R et 1 projet d'une Question UIT-R révisée ont été soumis pour approbation par correspondance, en application de la procédure de la Résolution UIT-R 1-4 (voir le § 3.4).

Les conditions régissant ces procédures ont été satisfaites au 6 janvier 2007.

Les textes des Questions approuvées sont joints pour votre information (voir Annexes 1-2) et se trouvent dans l'Addendum 3 au Document 9/1 qui contient les Questions UIT-R approuvées par l'Assemblée des radiocommunications de 2003 et attribuées à la Commission d'études 9 des radiocommunications.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexes: 2

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 9 des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

QUESTION UIT-R 145-2/9*

Caractéristiques requises pour la transmission de données à grande rapidité de modulation sur des circuits radioélectriques en ondes décimétriques

(1990-1999-2007)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que l'on constate un besoin croissant en matière de transmission de données à grande rapidité de modulation sur des circuits radioélectriques en ondes décimétriques et que l'on peut s'attendre à une nouvelle augmentation de ces besoins;
- b) que les technologies de radiocommunication et les techniques opérationnelles récentes conduisent à la mise au point de systèmes qui utilisent la largeur de bande de façon beaucoup plus efficace, c'est-à-dire qui ont une plus grande capacité en bits par seconde et par unité de largeur de bande;
- c) qu'il est souhaitable que les effets des variations et des perturbations aléatoires se produisant dans le milieu de propagation constituent les facteurs qui déterminent en définitive la qualité de fonctionnement que l'on peut obtenir avec de tels systèmes;

décide de mettre à l'étude la Question suivante

- 1** Quelles sont les caractéristiques de qualité de fonctionnement nécessaires pour la transmission de données par des systèmes radioélectriques en ondes décimétriques?
- 2** Quel est le débit binaire maximal réalisable dans la voie radioélectrique en ondes décimétriques pour le taux d'erreur binaire souhaité?
- 3** Comment les techniques de codage de correction des erreurs, d'entrelacement dans le temps, de diversité de fréquence dans la bande et autres peuvent-elles être utilisées afin d'obtenir la probabilité d'erreur désirée?

décide en outre

- 1** que les résultats de cette étude devront être inclus dans une ou plusieurs Recommandations ou dans un ou plusieurs Rapports;
- 2** que cette étude devra être achevée en 2010.

NOTE 1 – Voir les Recommandations UIT-R F.436 et UIT-R F.763.

Catégorie: S2

* Cette Question doit être portée à l'attention de la Commission d'études 8 des radiocommunications (GT 8B).

Annexe 2

QUESTION UIT-R 241/9

Caractéristiques techniques et disposition des canaux requise pour les systèmes adaptatifs à ondes décamétriques

(2007)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que ces dernières années, on a mis au point, et on continue de mettre au point, des systèmes adaptatifs à ondes décamétriques capables de choisir automatiquement un canal dans un groupe de canaux assignés et de contrôler le mode de modulation ainsi que la vitesse et la puissance de transmission;
- b) que le trafic des signaux vocaux est de plus en plus remplacé par le trafic de données, pour lequel on a besoin de canaux de haute qualité pendant de courtes périodes;
- c) que l'emploi de systèmes adaptatifs à ondes décamétriques, qui libèrent les canaux lorsqu'ils n'ont pas de trafic à transmettre, permet le partage des fréquences entre plusieurs systèmes ou plusieurs utilisateurs;
- d) que les systèmes adaptatifs devraient permettre d'obtenir une qualité de fonctionnement et une compatibilité optimales,

décide de mettre à l'étude la Question suivante

Quelles sont les caractéristiques techniques appropriées et la disposition des canaux requise pour la mise en œuvre de systèmes adaptatifs à ondes décamétriques, compte tenu de l'efficacité d'utilisation du spectre et de la réduction au minimum des brouillages?

décide en outre

- 1** que les résultats de cette étude devront être inclus dans une ou plusieurs Recommandations ou dans un ou plusieurs Rapports;
- 2** que cette étude devra être achevée en 2010 au plus tard.

Catégorie: S2
